

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U17

Saison 2020-2021

PREALABLE : Contexte Covid-19

Vu l'incertitude actuelle, concernant la présence ou non de la Covid-19, et l'incapacité d'en présager son avenir, ce règlement établi pour un fonctionnement dans un cadre « normal », et pourra être remis en question, par l'évolution du contexte sanitaire qui nous serait imposé. Dans ce cadre, si des adaptations ponctuelles s'avéraient nécessaires, elles feront l'objet d'une nouvelle diffusion du document.

SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT U17 D1:

- Pratique: 11 X 11
- Aire de jeu: terrain entier
- Temps de jeu 2 X 45'
- Ballon: Taille 5
- Victoire 3 points, Nul 1 point, Défaite 0 point, Forfait ou pénalité -1 point
- Licenciés: **U18 ***, U17, U16, U15

*** Participation des U18 aux compétitions U17 :**

En application de la dérogation accordée par la Ligue pour la participation de joueurs U18 au championnat U17 District, le District du Gers fixe les règles suivantes:

- Limitation à 3 joueurs U18 pour une équipe par feuille de match.
- 1 U18 ayant participé à 5 matchs en Séniors (excepté en D3), U19 Interdistrict, U18 Régional, U18 Interdistrict, ne pourra plus participer au championnat U17 D1.
- 1 club ou une entente utilisant des U18 sur plus de 3 matchs de U17 D1 durant la saison ne pourra pas prétendre à accéder au Championnat U18 R2 à l'issue de la saison.
- Les U18 ne pourront pas participer à l'ensemble de la compétition Coupe du Gers U17.

La Commission Technique Départementale des Jeunes veillera à l'application de ces directives effectuant un contrôle systématique après chaque journée de championnat ou de Coupe du Gers et se réservera le droit d'ouvrir les procédures adéquates en cas de manquement au respect de ce règlement.

ORGANISATION DE LA SAISON :

→ Championnat D1

Le championnat se jouera en phase Aller/Retour avec 8 équipes dans un 1 seul niveau dénommé Départemental 1 ou D1 de septembre à mai. Le club classé premier à l'issue du championnat sera sacré Champion de Départemental 1 et accèdera au championnat U18 R2 en 2021/2022.

Si un club (ou entente) refuse ou et dans l'incapacité d'accéder en U18 R2 pour la saison 2021/2022, (ex : équipe du club déjà engagée dans cette division), il sera fait appel au club (ou entente) classé deuxième, puis éventuellement celui (ou celle) classé troisième.

→ Coupe du Gers

La Coupe du Gers sera organisée en formule "Ligue des Champions" avec 2 poules de 4 équipes désignées par tirage au sort en évitant d'avoir 2 équipes d'un même club dans une même poule. Les équipes s'affronteront en phase Aller/Retour.

Les 2 premiers de chaque poule participeront à des 1/2 finales qui désigneront les finalistes. Les 1/2 finales se joueront en simultanée sur terrain neutre. Les deux équipes restantes par poule participeront à des matchs de classement.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire en matchs de poule, il sera procédé à une séance de tirs au but (5) pour l'attribution des points:

- Victoire 3 points
- Match nul (victoire aux tirs au but) 2 points
- Match nul (défaite aux tirs au but) 1 point
- Défaite 0 point

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire en 1/2 finales et en finale, il sera procédé directement sans prolongations à une séance de tirs au but (5) pour désigner le vainqueur.

→ **Coupe d'Occitanie U17 :**

Annulée cette saison 2020/2021

REGLES DE DEPARTAGE DES CLUBS :

En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

1. Classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
2. Différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes.
3. Différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule.
4. Meilleure attaque dans la poule.
5. Tirage au sort.

DIVERS :

- En cas d'arrêté municipal, lors de la phase Aller, les rencontres seront inversées, s'il s'agit du second report consécutif suite à un arrêté municipal, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. En ce qui concerne les ententes, il est fait obligation de jouer la rencontre sur un des terrains de l'entente (prévoir plusieurs terrains de repli). Si aucun de ces terrains n'étaient disponibles, la rencontre sera inversée selon les modalités précédemment évoquées.

→ Une rencontre sera considérée comme reportée **UNIQUEMENT** après validation du responsable district U17 et étude des différentes possibilités de repli. Un club congédiant ses joueurs avant la validation officielle alors qu'une solution permettant la tenue du match est trouvée verra son match déclaré perdu par pénalité.

- Le championnat U17 et la Coupe du Gers seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match et devra avoir à disposition une feuille de match au format papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

CAS NON PREVUS:

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité Directeur du District.